

dont il s'agit constitue un abandon de cette responsabilité; elle met dans les mains de commissaires une somme de 40 millions par année. Donnez-moi la direction de cette entreprise, selon que le comporte les termes de ce projet de loi, et je me charge de mettre au pouvoir à la prochaine élection générale n'importe quel parti politique. Que le ministère ait un agent pour ses achats et le ministère en sera responsable; il aura le sentiment de sa responsabilité, et il se donnera la peine de voir à ce que le travail soit accompli d'une manière satisfaisante. J'ai eu à m'occuper de ce genre d'entreprise, et je ne crois pas que l'on y commette les irrégularités dont se plaint le public en général. J'ai trouvé que les entrepreneurs désiraient faire de leur mieux, quoique de temps à autre il peut y avoir eu un qu'il fallait surveiller. Dans presque tous les départements les fonctionnaires étaient sur le qui-vive. J'ai eu des cas où, après avoir réussi à tromper la commission des achats de guerre, un entrepreneur tentait la même manœuvre auprès de l'agent du ministère, mais sans succès, et le ministère a pu par suite acheter à meilleur compte que la commission des achats de guerre. Un examen a fait voir que, dans presque tous les cas, la commission avait payé plus cher que l'agent. Je connais des cas où l'on a demandé à des personnes de l'endroit de faire un prix et ce prix était de moitié moindre que celui auquel la commission s'était arrêtée. Je sais à quelles manipulations la commission des achats de guerre s'est livrée pour que les commandes fussent toujours attribuées à des personnes de son choix. Il n'existera aucune responsabilité directe sous ce régime et, cette responsabilité, il nous la faut quand il s'agit de l'application de sommes aussi considérables que celles-ci.

Je reconnais le bien fondé de l'objection que soulève mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) au sujet de cette responsabilité. Le chef du ministère pour lequel les achats ont lieu n'est responsable de rien et personne ne s'en inquiétera, sauf les jeunes agents qui amasseront une fortune, si on leur en donne le temps. Un des présidents d'une puissante compagnie américaine de chemins de fer a dit: "J'aimerais mieux être le président de la commission du commerce entre les Etats que d'être celui de la république américaine avec un traitement de 750,000 piastres par année. L'homme qui aura la gérance de cette commission se considérera comme un des régisseurs les plus fortunés du pays.

Toute cette affaire n'est qu'une tentative d'éviter au Gouvernement qu'il ait à rendre

des comptes à la Chambre, à la députation et au peuple, et c'est une des choses contre lesquelles je désire lutter. Que les membres de cette Chambre soient responsables de leur conduite à ceux qui les élisent et que le peuple les tiennent responsables. Je n'ai pas peur de cette responsabilité chez moi; jamais je n'ai eu peur, ni me suis-je inquiété de personne au sujet de cette affaire. Que pour une fois dans l'histoire du Canada les députés tiennent les ministres responsables d'une chose qui concerne le pays.

M. NESBITT: Je regrette de n'avoir pas été ici au moment où le ministre chargé de la défense de ce projet de loi (M. Rowell) en a donné une explication.

Ayant lu le bill, je ne vois pas qu'il soit besoin de trois commissaires pour acheter les fournitures destinées aux différents ministères; il suffirait, pour cela, d'un seul homme, aidé d'un sténographe et d'une couple d'inspecteurs, et ce fonctionnaire n'aurait pas plus de besogne que l'acheteur de n'importe quelle grande institution de ce pays. L'article 5 dit que le Gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire qui sera désigné sous le nom de directeur de la commission des achats. Quelle sera son occupation? Sera-t-il chargé de dire à la commission comment faire les achats? Je crois que le sous-ministre ou quelque autre fonctionnaire dirigeant un ministère pourrait plutôt demander des fournitures et que la commission pourrait les acheter à sa demande; mais je suppose que c'est ce directeur qui va dicter à la commission comment acheter les fournitures.

L'hon. sir SAM HUGHES: Et où

M. NESBITT: Oui, et où. Je n'y vois pas d'autre signification. D'après le système actuel les achats comportent du gaspillage. D'après le nouveau, il y aura non seulement trois commissaires mais tout un département d'une cinquantaine de commis, sténographes, etc. Ce sera un véritable département, et il va coûter cher. Or, nous nous proposons d'économiser; on nous a répété, hier, qu'il le fallait, et à en juger par l'exposé budgétaire, cette nécessité s'impose non seulement au peuple, mais au Gouvernement. Cependant, je ne vois pas trace d'économie dans ce bill. Je regrette de ne l'avoir pas entendu expliquer. Il a peut-être sa raison d'être, car l'achat des fournitures a entraîné beaucoup de gaspillage. Il faudra à ce nouveau département nombre de dactylographes; dans les différents ministères il y en a déjà beaucoup dont on ne se sert pas; dans celui-ci on n'en acceptera pas